

chaque Canadien, quelle que soit sa situation financière, ont soudainement disparu en 1984.

Sous ce gouvernement, l'universalité n'a pas plus de valeur qu'un bout de papier qu'on déchire, qu'une promesse faite aux Canadiens un jour pour être rapidement désavouée le lendemain. Rappelons-nous combien de fois le premier ministre a déclaré devant la foule, à l'intention de la nation canadienne, que nos programmes sociaux sont un dépôt sacré. Oui, il y a eu une époque où les belles paroles du gouvernement réussissaient à embobiner les Canadiens en leur faisant croire qu'ils bénéficiaient de cette attitude bienveillante manifestée dans les programmes sociaux. J'ai l'impression que c'était un masque qui cachait la vérité.

D'une fois à l'autre, le gouvernement a emberlificoté les Canadiens pour leur escamoter les faits réels, le démantèlement lent de l'accès universel à des programmes sociaux et bien établis. L'opposition s'est donc dépen-sée sans compter pendant cinq longues années pour empêcher le gouvernement de rogner petit à petit ces programmes sociaux.

Nous sommes chanceux puisque le gouvernement se heurte parfois à forte partie de la part des Canadiens qui ne sont pas dupes de ses belles paroles. Ils se font entendre et il leur arrive de gagner leur point en forçant le gouvernement à faire marche arrière. Dès le début de leur mandat, les conservateurs ont commencé à battre en brèche le principe de l'universalité. À preuve, je n'ai qu'à remonter au 21 décembre 1984, à peine quelques semaines après leur venue au pouvoir, lorsque le chef de l'opposition est intervenu à la Chambre pour empêcher le ministre des Finances de désindexer les pensions de vieillesse.

À noter qu'aujourd'hui, nous rendons hommage à mon collègue, M. Jean-Claude Malépart, qui nous a malheureusement quittés en fin de semaine. Il était de ceux qui ont dénoncé avec le plus de vigueur l'attitude insensible du gouvernement quand ce dernier a tenté de désindexer les pensions de vieillesse.

Le chef de notre parti a défendu le principe de l'universalité en engageant à l'époque un combat qui dure toujours aujourd'hui. Il a présenté notre position en ces termes: «Pourquoi tenons-nous tant au principe de l'universalité? Parce que nos concitoyens croient en l'égalité. Parce qu'ils considèrent que tous les individus, indépendamment de leur statut social, méritent d'être traités équitablement. Or, si nous limitons les services aux seuls nécessaires, ces services conçus alors pour les plus pauvres deviendront des services de pauvre qualité.» Mon parti a toujours prétendu qu'il fallait respecter le contrat social que nous avons conclu, et c'est au nom du respect

Initiatives ministérielles

de ce contrat que nous combattons le gouvernement depuis 1984. Heureusement que la population a eu gain de cause dans le dossier de la désindexation des pensions.

À vrai dire, avec ses mesures de récupération fiscale, le budget de 1989 sabre dans les prestations de la sécurité de la vieillesse. Il fait de même en ce qui concerne les allocations familiales et le financement des soins médicaux. Ce budget a privatisé également l'assurance-chômage, une autre clause importante de notre contrat social.

Cela revient à dire qu'en pratique, le Trésor fédéral récupère les prestations de vieillesse de tous les retraités dont le revenu net est de 50 000 \$ et plus par année. Il en fait autant en ce qui concerne les allocations familiales. Soixante-dix p. 100 des personnes âgées dont le revenu net est basé non seulement sur des pensions et des revenus d'intérêt, mais également sur des dividendes, seront victimes d'un autre arnaque. En effet, lorsque les intéressés touchent leurs dividendes, le montant de ces dividendes est grossi de 25 p. 100.

Permettez-moi de vous donner une brève explication en l'occurrence sur une question à laquelle nous devons, selon moi, nous attaquer également. Notre régime fiscal traite les dividendes des Canadiens d'une façon bien spéciale. En effet, ils sont grossis de 25 p. 100 lorsqu'on calcule le revenu net et cela est contrebalancé ensuite par le crédit d'impôt sur les dividendes lors du calcul final de l'impôt à payer. La récupération, cependant, est basée sur le revenu net gonflé. Je tiens à dire qu'il est tout à fait injuste de retenir ce chiffre gonflé, en plus de tout le reste, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Qu'en est-il de l'avenir? Dans les dix ans, près de un million de familles canadiennes de plus perdront en totalité ou en partie leurs allocations familiales et leurs pensions de vieillesse, du fait de l'initiative en question. Le seuil sera modifié. Son augmentation au cours des années à venir équivaldra au taux d'inflation annuel moins 3 p. 100. Ainsi, dans huit ans, ce seuil sera tombé à une somme équivalant à 40 000 \$ à l'heure actuelle.

Dans un article paru dans le numéro du lundi 15 mai du *Globe and Mail*, Hugh Windsor souligne ceci et je tiens à citer la majeure partie de ses propos, car ils sont fort importants. J'ai procédé aux vérifications voulues, et tout semble indiquer qu'il s'agit de chiffres tout à fait fondés. Il affirme que:

... le seuil de revenu de 50 000 \$ à compter duquel la récupération s'applique, ne touche que peu de personnes âgées — environ 13 p. 100 des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse qui remplissent une déclaration d'impôt, dont 3,5 p. 100 seulement remboursent leurs pensions au complet. À première vue, ce seuil de 50 000 \$ paraît raisonnable et en fait, pour le demi-million de personnes âgées environ qui vivent sous le seuil de la pauvreté, cela doit sembler toucher les gens qui sont financièrement à l'aise. Le seuil de 76 000 \$ à partir duquel la